



Pôle
— **SANTÉ** —
SOLIDARITÉ
CLAUDE MANONVILLER



VOS ÉLUS



Étienne LENGEREAU
Maire de Montrouge
Vice-président Vallée
Sud - Grand Paris



Stéphanie BUJON
Maire-adjointe
à la Santé, à la
Prévention
et au Maintien à
domicile

Pour des soins adaptés et accessibles

La santé pour tous reste un de nos objectifs essentiels. Nous sommes fiers d'avoir fait de notre Centre municipal de santé une référence en Île-de-France comme le souligne régulièrement l'Agence régionale de santé.

Plus de 30 spécialités, des tarifs conventionnés pour limiter les dépassements d'honoraires : nous avons à cœur de donner accès au plus grand nombre à des soins diversifiés et de qualité à la pointe de la médecine.

Autre mission fortement menée par le Centre municipal de santé : la prévention. Contraception, diabète, audition, Octobre rose... Autant de thèmes pour lesquels le CMS organise des actions pour échanger, informer et sensibiliser tous les Montrougiens.

Nous allons développer au fur et à mesure de nouvelles disciplines médicales et paramédicales et renforcer l'usage de la télémédecine initié au CMS pendant la crise sanitaire. Un autre de nos objectifs est d'assurer la relève médicale : c'est pourquoi nous voulons installer des médecins dans des maisons médicales partagées. Enfin, nous allons créer un observatoire de la santé pour mieux coordonner l'offre sur le territoire.

Se donner les moyens de nos objectifs : telle est notre intention pour offrir aux Montrougiens une offre de soins accessible et en accord avec leurs besoins.

Étienne LENGEREAU

*Maire de Montrouge
Vice-président Vallée
Sud - Grand Paris*

Stéphanie BUJON

*Maire-adjointe
à la Santé, à la Prévention
et au Maintien à domicile*

Sommaire

LA VILLE DE MONTROUGE ET LA SANTÉ	5
Le Pôle santé solidarité de Montrouge	7
Le Centre municipal de santé	9
POURQUOI ET COMMENT SE SOIGNER AU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ	15
Les avantages du Centre municipal de santé	17
Vos démarches au Centre municipal de santé	19
L'OFFRE DE SOINS	23
Médecine générale	25
Médecine spécialisée	26
Centre de dépistage Covid-19	31
Parcours maternité	32
Échographie	34
Dentaire	37
Kinésithérapie / Uro-gynécologie	38
Service infirmier au CMS et à domicile	39
Prélèvement au CMS et à domicile	40
Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF)	41
SSIAD	42
SMAD	44
INFORMATIONS PRATIQUES	47
Situer le Pôle santé solidarité	49
Vos contacts	49
Numéros utiles	50

**LA VILLE DE MONTROUGE
ET LA SANTÉ**





Le Pôle santé solidarité

Le Pôle santé solidarité Claude Manonviller accueille tous les Montrougiens qui souhaitent disposer de soins médicaux au Centre municipal de santé ou effectuer des démarches administratives liées à leurs demandes d'aides sociales au Centre communal d'action sociale.

En urgence ou sur rendez-vous, chacun est orienté vers l'un des sept services adéquats qui le prend en charge ou lui indique le parcours à suivre. C'est l'avantage de ce lieu unique qui, en réunissant ces services publics de proximité, permet d'apporter une meilleure coordination dans l'accompagnement des Montrougiens.

Du côté de la santé, cinq services sont à leur disposition :

- **le Centre municipal de santé** : géré par la Ville de Montrouge, il dispose d'infirmiers, de médecins et de personnels paramédicaux assurant des consultations médicales accessibles à tous (voir ci-après).
- **le Service de maintien à domicile** : géré par la Ville de Montrouge, il dispose d'auxiliaires de vie qui accompagnent tous les jours les Montrougiens retraités de plus de 60 ans ayant des difficultés à effectuer les actes de la vie quotidienne (voir ci-après).
- **le Service de soins infirmiers à domicile** : géré par la Ville de Montrouge, il dispose d'un médecin gériatre coordinateur, d'une ergothérapeute, d'une infirmière coordinatrice, d'une géronto-psychologue, d'infirmiers et d'aides-soignantes répondant tous les jours aux besoins en soins infirmiers, d'hygiène et de confort des Montrougiens de plus de 60 ans (voir ci-après).

- **le Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF)** : géré par la Ville de Montrouge, Il dispose d'une thérapeute familiale, d'une psychologue, d'une gynécologue, d'une infirmière qui répondent à toutes les difficultés liées à la famille, au couple, à la sexualité... (voir ci-après).
- **le Centre médico-psychologique (adultes)** : géré par le groupe hospitalier Paul Guiraud, il dispose de psychologues, de psychiatres et d'un assistant social pour vous proposer une aide psychologique et vous aider à surmonter les épreuves de la vie.

Du côté de la solidarité, deux services sont à la disposition des Montrougiens :

- **le Centre communal d'action sociale (CCAS)** : géré par la Ville de Montrouge, il est votre référent pour toutes vos démarches d'aides sociales (logement, accès au droit, insertion professionnelle, handicap, dépendance).
- **Le Pôle social départemental** : géré par le Département des Hauts-de-Seine, il dispose d'assistants sociaux, de conseillers en économie sociale et familiale, de techniciens de l'intervention sociale et familiale pour vous aider en cas de difficultés. Renseignements : 01 42 53 00 61 ou 01 55 48 03 30.

À SAVOIR

Pour le CMS, pensez à prendre vos rendez-vous en ligne sur Doctolib.

Le Centre municipal de santé

Le Centre municipal de santé (CMS) de Montrouge exerce à la fois des missions de soins, d'actions de santé publique, de prévention et d'éducation à la santé. Près de 30 spécialités médicales et paramédicales y sont regroupées, pour permettre à tous d'avoir accès à des soins diversifiés et de qualité. Il organise également des journées de dépistage, de prévention et d'éducation à la santé auprès des Montrougiens de tout âge.



Près de 100 professionnels pour vous soigner

Le Centre municipal de santé mobilise près d'une centaine de professionnels, soignants (médecins, infirmiers, auxiliaires de vie, praticiens, aides soignantes, assistantes dentaires ...) et administratifs, qui travaillent sous l'autorité d'une direction. Près de 500 heures de consultations y sont proposées chaque semaine. Le CMS accueille chaque année plus de 9500 patients dont 2081 ont déclaré le CMS comme médecin traitant.

Garantir l'accès aux soins

Avec 30 spécialités médicales et paramédicales et 65 000 passages annuels, le Centre municipal de santé de Montrouge est l'un des plus importants des Hauts-de-Seine. Il est là pour répondre à l'une des priorités de la Municipalité : **proposer une offre de soins large**, complémentaire de celle de la médecine de ville. Au CMS, vous pouvez par exemple vous faire soigner une dent, faire de la kiné pour votre genou, consulter un gynécologue pour votre rendez-vous annuel, un médecin généraliste en cas de grippe, effectuer une échographie ou un prélèvement sanguin.

Pour garantir l'accès à la santé pour tous, le Centre municipal de santé est **conventionné secteur 1**. Les patients sont assurés du strict respect des tarifs de la Sécurité sociale. **Aucun dépassement d'honoraires** n'est appliqué, et ce, quelle que soit la spécialité médicale (à l'exception, pour le service dentaire, des actes hors nomenclature ou de ceux qui ne sont pas remboursables). Si les patients ont déclaré un médecin traitant et que leur carte vitale est à jour, ils bénéficient du **tiers payant**. Le **ticket modérateur** est également pris en charge, sur présentation d'une carte de mutuelle à jour et sous réserve que celle-ci soit acceptée par le Centre municipal de santé. Les patients ayant des droits ouverts auprès d'un organisme de Sécurité sociale et une mutuelle conventionnée n'ont donc **aucun frais à avancer pour leur consultation**. Enfin, une prise en charge totale est assurée aux patients de moins de 18 ans qui consultent en gynécologie dans le cadre du Centre de planification et d'éducation familiale.

Mener des missions de prévention et d'éducation à la santé

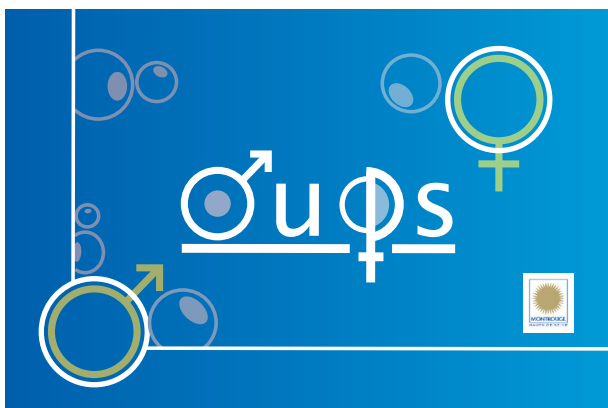
En plus de ses activités de soins, le Centre municipal de santé s'engage également dans différentes actions de prévention, destinées à tous les publics. Ainsi, il organise régulièrement **des dépistages** (pathologies rénales et du diabète chez les adultes, audition), des **journées d'information** (endométriose, prévention bucco-dentaire, journée de la contraception...), **des ateliers** (parcours pour prévenir de la perte d'autonomie, diabète, obésité...).



Dans le cadre de ses missions d'éducation à la santé, **des opérations de sensibilisation** sont régulièrement organisées notamment **avec le Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF)**.

Ainsi, 1 200 collégiens et des lycéens bénéficient de la visite dans leur établissement scolaire de la conseillère conjugale et familiale et de la psychologue du CPEF. Cette dernière leur permet de s'informer et de lever les appréhensions qui peuvent exister autour du corps et de la sexualité : physiologie femme/homme, méthodes de contraception, droit au consentement... Pour faire connaître le CPEF, la Ville de Montrouge a aussi créé, avec l'aide des professionnels du Centre municipal de santé, un site internet ludique et pédagogique à destination des jeunes de 13 à 18 ans : **www.codeoups.fr**. Ils peuvent y trouver des informations pratiques, des témoignages, des quizz ou encore des fiches thématiques. Ce support est notamment utilisé par la conseillère du CPEF lors de ses interventions en milieu scolaire.

Un groupe de parole animé par le CPEF est également mis en place à l'Espace Michel Colucci à destination des adultes.



Favoriser le maintien à domicile

Particulièrement à l'écoute des seniors et de leurs familles, le Centre municipal de santé propose deux services permettant de faciliter le maintien à domicile des Montrougiens de 60 ans et plus :

- **le Service de maintien à domicile** : des auxiliaires de vie de la Ville de Montrouge accompagnent tous les jours les Montrougiens retraités de plus de 60 ans ayant des difficultés à effectuer les actes de la vie quotidienne (lire page 44).
- **le Service de soins infirmiers à domicile** : un médecin gériatre coordinateur, une ergothérapeute, une infirmière coordinatrice, une géronto-psychologue, des infirmiers et des aides-soignantes répondent tous les jours aux besoins en soins infirmiers, d'hygiène et de confort des Montrougiens de plus de 60 ans (lire page 42).



À SAVOIR

Je souhaite inscrire un proche au dispositif canicule.

Le dispositif canicule de la Ville de Montrouge est gratuit. Il permet aux personnes isolées et vulnérables d'être contactées régulièrement par le personnel du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) lorsque surviennent des températures anormalement élevées. Pour s'inscrire, il convient de remplir un formulaire disponible auprès du CCAS ou directement sur le site de la Ville 92120.fr à partir du 1^{er} juin de chaque année.

Renseignements auprès du CCAS au 01 46 12 74 10.

Retrouvez les coordonnées complètes en page 49



Montrouge commune «donneur 3 cœurs»

Secours d'urgence, interventions chirurgicales, maladies du sang... Les besoins de l'Établissement français du sang (EFS) ont augmenté depuis quinze ans. Au nom de la solidarité, la Ville de Montrouge s'engage depuis 2016 en accueillant deux collectes annuelles et compte sur les Montrougiens pour qu'elles soient réussies. Cette action récurrente et suivie a permis à la Ville d'être labellisée « Ville donneur 3 cœurs », la plus haute récompense.



**POURQUOI ET COMMENT
SE SOIGNER AU CENTRE
MUNICIPAL DE SANTÉ ?**





Les avantages du Centre municipal de santé

Plus de 30 spécialités pour vous soigner

Le Centre municipal de santé dispose d'une offre de soins complète avec près d'une trentaine de spécialités médicales et paramédicales réunies dans un même lieu. Il intègre à la fois la médecine générale et spécialisée, les soins dentaires, la kinésithérapie et les soins infirmiers. Il dispose également d'échographes. Enfin, il propose des analyses biologiques par l'intermédiaire d'un partenariat Ville/hôpital avec le Groupe hospitalier Paris Saint-Joseph et dispose d'un Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF).

Toujours dans le parcours de soins

Parce qu'il suit ses patients sur la durée et coordonne leurs soins, le médecin traitant est le mieux placé pour organiser un suivi médical coordonné et une prévention personnalisée. Le Centre municipal de santé peut être déclaré comme médecin traitant par tous les patients. Les patients restent ainsi dans le parcours de soins, quel que soit le médecin généraliste qu'ils consultent. Ils peuvent être ainsi mieux remboursés par la caisse d'Assurance Maladie. Plus de 2 000 patients ont déjà fait ce choix.

Votre dossier médical informatisé

Les informations médicales de chaque patient sont centralisées s'il le souhaite au sein d'un dossier médical informatisé (DMI). Ce dernier permet aux différents médecins consultés d'avoir une vision globale du parcours médical du patient fiable et à jour, dans le strict respect du secret médical. Par exemple, un généraliste et un cardiologue qui suivent le même patient peuvent consulter au sein d'un même dossier les examens réalisés, les résultats d'analyses ou les prescriptions données par chaque praticien, et ainsi se consulter pour échanger si nécessaire.

Une coordination pluridisciplinaire

Des réunions médicales sont organisées par les médecins afin d'améliorer le parcours de soins de certains patients qui ont des pathologies plus lourdes.

Cette coordination entre professionnels intervient également dans les soins au quotidien. C'est le cas par exemple lorsque, pendant un soin, un infirmier constate qu'une plaie ne guérit pas comme prévu. Il peut alors solliciter, au sein même du Centre municipal de santé, l'avis d'un médecin généraliste ou d'un dermatologue.

Du matériel médical de qualité

Le Centre municipal de santé dispose d'un matériel médical récent, qui répond aux exigences de la médecine. Chaque année, la Ville de Montrouge investit pour le rénover.

Fort de ces qualités, le Centre municipal de santé est reconnu comme terrain de stage par la faculté de médecine et l'AP-HP pour les internes en médecine générale. Il accueille également des élèves infirmières et aides-soignantes.



Vos démarches au Centre municipal de santé

Qui peut prendre RDV au CMS ?

Toutes les personnes dont les droits sont ouverts auprès d'un organisme de Sécurité sociale, qu'elles habitent ou non Montrouge, peuvent se rendre au Centre municipal de santé. Il est également accessible aux bénéficiaires de l'aide médicale d'État (AME) et de la C2S (Complémentaire Santé solidaire).

Quand et comment prendre RDV au CMS ?

Pour prendre rendez-vous au Centre municipal de santé, quelle que soit la spécialité médicale concernée :

- **Téléphoner au 01 46 12 74 09** du lundi au vendredi de 8h à 19h.
- **Se rendre directement au secrétariat** du lundi au vendredi de 8h à 19h.
- **Et en ligne sur Doctolib.fr**

Comment se déroule le RDV ?

Le patient se présente **15 minutes avant sa consultation pour les démarches administratives** (constitution du dossier pour les nouveaux patients, actualisation des coordonnées et des droits de Sécurité sociale, nom du médecin traitant...). Chaque patient est ensuite orienté en salle d'attente avec un numéro de passage et de guichet. Puis, la consultation est facturée selon l'acte réalisé par le praticien.

Covid-19 : les précautions prises par le CMS

Depuis le début de la pandémie, le Centre municipal de santé a changé son organisation pour respecter les précautions sanitaires :

- Port du masque obligatoire
- Mesures d'hygiène à l'entrée à respecter
- Gel hydroalcoolique
- Arrivée du patient pour le rendez-vous 5 minutes avant au lieu de 15 pour limiter les croisements.

En raison de la Covid-19, l'organisation des rendez-vous et les horaires sont susceptibles d'être modifiés et les actions de prévention reportées.

Quelles sont les pièces à fournir ?

Le jour du rendez-vous, le patient doit se munir de **sa carte Vitale à jour ou de son justificatif CMU/C2S (complémentaire santé solidaire)**, pour attester de l'ouverture de ses droits. L'absence de carte Vitale ou d'attestation d'ouverture de droits à jour ne permet pas de pratiquer le tiers payant. Il lui faut également apporter **sa carte de mutuelle** s'il en a une et, si nécessaire, son ordonnance, ses radios voire ses résultats d'exams antérieurs.

Quels sont les prix pratiqués ?

Tous les professionnels de santé du CMS sont **conventionnés secteur 1**. Cela signifie que les patients qui les consultent sont assurés du strict respect des tarifs de la Sécurité sociale. **Aucun dépassement d'honoraires** n'est ainsi appliqué, et ce quelle que soit la spécialité médicale (en dehors des actes hors nomenclature du service dentaire).

Une prise en charge totale gratuite est assurée aux patients de moins de 18 ans qui consultent en gynécologie dans le cadre du planning familial.

Est-ce que je dois avancer de l'argent pour ma consultation ?

Non. Le CMS permet de bénéficier du **tiers payant**, à condition d'avoir déclaré un médecin traitant et d'avoir une carte vitale (ou un justificatif CMU/C2S complémentaire santé solidaire) à jour. Les patients bénéficient également de la prise en charge du **ticket modérateur**, sur présentation d'une carte de mutuelle à jour et sous réserve que celle-ci soit acceptée par le CMS.

Quelles sont les mutuelles acceptées par le Centre municipal de santé ?

Le Centre municipal de santé accepte plus de 400 mutuelles.

Est-ce que je peux choisir le CMS comme médecin traitant ?

Oui, le CMS peut être déclaré comme médecin traitant. Les patients restent ainsi dans le parcours de soins, quel que soit le médecin généraliste qu'ils consultent.

Que faire si ma carte Vitale n'est pas à jour ?

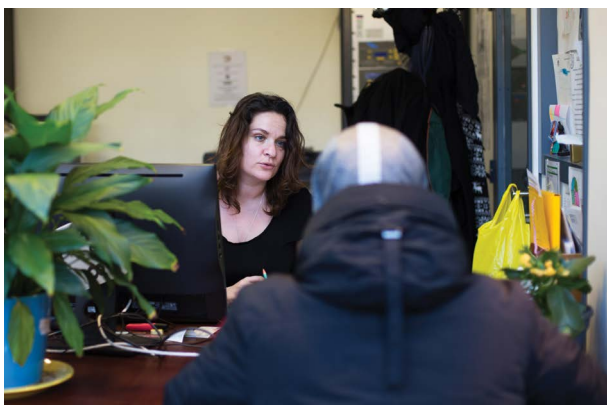
Il est possible de l'actualiser directement au CMS qui dispose d'une borne spécialement prévue à cet effet.

Quels sont les délais d'attente pour pouvoir consulter un médecin ?

Il faut compter 2 à 3 jours pour la médecine générale, et jusqu'à 6 ou 8 semaines pour certaines spécialités très demandées. Pour les autres spécialités, comme la gynécologie, le délai d'attente dépasse rarement 3 semaines.

Et en cas d'empêchement ?

Les patients qui ne peuvent honorer leur rendez-vous doivent contacter le secrétariat du CMS au plus tôt. Le créneau libéré peut ainsi satisfaire un autre patient, ce qui permet également de réduire le délai d'attente moyen pour tous.



Vous n'avez pas de complémentaire santé ?

Informez-vous auprès du Centre communal d'action sociale de la Ville de Montrouge. Ce dernier a signé une convention avec l'association ACTIOM qui négocie auprès des mutuelles et des assurances, des contrats collectifs plus avantageux que des contrats individualisés.

Un courtier en assurance bénévole vient à votre rencontre tous les premiers jeudis du mois de 13h30 à 17h30.

Centre communal d'action sociale (CCAS)

5 rue Amaury Duval

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15

Fermé le 3^e et 4^e jeudi du mois après-midi

01 46 12 74 10.



L'OFFRE DE SOINS





Le Centre municipal de santé est ouvert toute l'année (hors jours fériés), du lundi au vendredi de 8h à 19h. Il est possible de prendre rendez-vous directement sur place ou par téléphone au 01 46 12 74 09 ou sur Doctolib.

Les médecins du CMS choisissent d'y travailler en parallèle de leur activité à l'hôpital, dans d'autres centres de santé ou en libéral au sein d'un cabinet. C'est pourquoi, ils n'interviennent au CMS que sur certaines plages horaires.

Attention : le nom des praticiens et les horaires peuvent être amenés à évoluer. Pour plus de renseignements, composez le 01 46 12 74 09 ou sur 92120.fr.

Médecine générale

Les consultations de médecine générale offrent un premier contact avec le système de soins. Elles assurent la coordination du parcours de soins et la prise en charge des problèmes de santé aigus et chroniques.

Dr Lungarde

Lundi de 8h45 à 13h00 et
13h30 à 16h30

Mardi de 8h45 à 13h00 et
13h30 à 16h30

Mercredi de 8h00 à 13h00

Jedi de 8h45 à 13h00 et
13h30 à 18h00

Vendredi de 8h45 à 13h00
et 13h30 à 16h00

Dr Zenou

Lundi et mercredi
horaires à confirmer
plus de renseignement
auprès du secrétariat du
CMS 01 46 12 74 09

Dr Auffray

Mardi et jeudi de 8h à 13h

Mercredi de 10h à 12h et
de 14h à 17h

Dr Dardenne-Thomas

Lundi de 14h à 19h

Mercredi de 8h à 13h et
14h00 à 17h00 visites à
domiciles pour personnes
âgées

Dr Martino

Lundi de 8h à 13h

Mardi de 13h à 19h

Jedi de 8h à 12h et
de 13h à 16h

Dr Pondaven

Mercredi de 8h à 13h

Médecine spécialisée

Allergologie/Pneumologie

Ces spécialités permettent de traiter respectivement les allergies (recherche des causes d'allergie, traitements préventifs et curatifs) et les pathologies du poumon (asthme, insuffisances respiratoires...).

Dr Hibon (téléconsultations)

Mardi de 13h30 à 15h30

Jeudi de 13h30 à 16h30

Angiologie/Phlébologie

Ces disciplines médicales consistent à diagnostiquer et à traiter les pathologies vasculaires (insuffisance veineuse, jambes lourdes, varices, phlébite, artériopathies...).

Dr Thauhier

Mardi de 14h à 18h

Cardiologie

La cardiologie assure le traitement des maladies liées au cœur et à l'appareil cardiovasculaire, mais aussi le suivi des patients à risque (patients sujets à l'hypertension artérielle, victimes d'un infarctus du myocarde ou d'une embolie pulmonaire...).

Dr Grancher

Vendredi de 8h45 à 12h05

Dr Miquel-Joubert

Mardi de 8h30 à 12h30

Dermatologie

Il s'agit de la médecine de la peau, des cheveux et des ongles. Elle permet le diagnostic et le traitement de nombreuses affections, comme l'eczéma, l'acné, l'urticaire, le psoriasis, les mycoses...

Dr Catalan

1 mardi sur 2 de 8h à 13h et de 14h à 19h

Dr Perrière

Lundi de 8h30 à 13h et de 14h à 18h

Jeudi de 9h à 13h et de 14h à 18h30

Gastro-entérologie

La gastro-entérologie permet le diagnostic, le suivi et le traitement des pathologies de l'appareil digestif (troubles digestifs persistants, maladies du foie, calculs biliaires, ulcères, coliques, hémorroïdes...).

Dr Peignot

Vendredi de 8h30 à 10h30

Gériatrie

La gériatrie est la médecine des personnes âgées de 65 ans et plus.

Dr Drapier

Lundi de 14h à 17h

Gynécologie

Il s'agit de la médecine du système génital féminin (examens gynécologiques et frottis, diagnostic et traitement des infections sexuellement transmissibles (IST), contraception, suivi de grossesse...).

Dr Gourjon

Lundi de 9h à 13h et de 14h à 19h

Mardi de 9h à 13h

Jeudi de 8h30 à 13h et de 14h à 18h30

Vendredi de 8h30 à 13h30

Dr Huet

Mercredi 9h30 à 13h30 et de 14h30 à 19h

Vendredi de 9h30 à 13h30 ou 14h à 18h

Maternité : consultation avec une sage-femme, séances de préparation à l'accouchement ou à la parentalité ou sophrologie

Une sage-femme vous suit et répond à vos questions. Elle vous propose aussi des séances d'aquamaternité et des ateliers, durant toute votre grossesse et les semaines qui suivent la naissance (lire parcours maternité p 31).

Mme Fanny Druet sage-femme

Consultation de gynécologie ou suivi de grossesse : mardi de 13h à 18h, mercredi de 9h à 13h et vendredi de 14 h à 19h

Ateliers de préparation à l'accouchement ou à la parentalité ou sophrologie : vendredi de 14 h à 19h

Séances d'aqua maternité à l'Aquapol (91, avenue Henri Ginoux) : mardi et/ou vendredi de 10h30 à 12h

Homéopathie

L'homéopathie est une médecine douce basée sur des méthodes naturelles. Elle permet le traitement des affections légères, des petites allergies ou encore de l'anxiété. Elle peut également venir appuyer la médecine dite «traditionnelle».

Dr Auffray

Mardi de 17h à 19h

Mercredi de 8h à 10h

Jeudi de 14h à 16h

Cardiologie-Homéopathie

Cette spécialité consiste à traiter certaines pathologies cardiaques par l'homéopathie.

Dr Miquel-Joubert

Mercredi de 8h30 à 12h30

Mésothérapie

La mésothérapie est une technique de traitement par injections locales de faibles doses médicamenteuses. Elle est notamment adaptée au traitement des douleurs rhumatologiques ou des affections articulaires.

Dr Dardenne-Thomas

Lundi de 9h à 13h

Jeudi de 9h à 12h

Nutrition

Le nutritionniste traite les troubles alimentaires et donne des conseils diététiques (mise en place et suivi de régimes adaptés).

Dr Auffray

Mardi de 14h à 17h

Mercredi de 12h à 13h et de 17h à 19h

Jeudi de 16h à 19h

Ophtalmologie

L'ophtalmologie permet le traitement des maladies et des troubles de l'œil, tels que la conjonctivite, la cataracte, l'orgelet ou le glaucome, mais aussi la prescription de verres correcteurs pour remédier aux problèmes de vision.

Dr Koin

Lundi de 8h30 à 12h30



BON À SAVOIR AU CCAS

J'ai des problèmes de vue et je n'ai pas les moyens de m'acheter des lunettes.

Grâce au partenariat entre le Centre communal d'action sociale et l'association Lunettes Sans Frontière, les enfants et adultes montrugiens peuvent bénéficier, sous conditions, de lunettes gratuites.

**Renseignements auprès du CCAS
au 01 46 12 74 10**

Retrouvez les coordonnées complètes en page 49.

ORL

Il s'agit de la médecine spécialisée dans le diagnostic et le traitement des troubles de l'oreille (otites, acouphènes...), du nez (sinusite, rhinite...), de la gorge (angines et pharyngites...).

Dr Reynaud - Fourton

Mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Mercredi de 8h30 à 12h30

Pédiatrie

Médecine spécialisée pour les enfants de 0 à 18 ans

Dr Zenou

Lundi et mercredi

Horaires à confirmer

Tabacologie

Le tabacologue accompagne les personnes qui souhaitent arrêter de fumer. Il mesure la dépendance et aide à la traiter.

Dr Hibon

Actuellement en téléconsultations

Mardi de 15h30 à 16h30

Jeudi de 16h30 à 17h

Urologie

Il s'agit de la médecine des reins, des voies urinaires et de l'appareil génital masculin. Elle traite notamment les troubles urinaires ou de la prostate, ainsi que les coliques néphrétiques (consultation proposée en lien avec le Groupe hospitalier Paris Saint-Joseph).

Dr Michel

Vendredi de 14h à 18h

Covid-19 : dépistage au CMS

Face à la pandémie de Covid-19, le Centre municipal de santé a mis en place de nombreuses actions, dont un centre de dépistage, 5, rue Amaury Duval.

Les tests PCR (prélèvements dans les narines) sont réalisés désormais **sans ordonnance mais uniquement sur rendez vous** :

- le lundi entre 13h30 et 15h30
- les mardis mercredis et jeudis entre 14h30 et 16h30 .

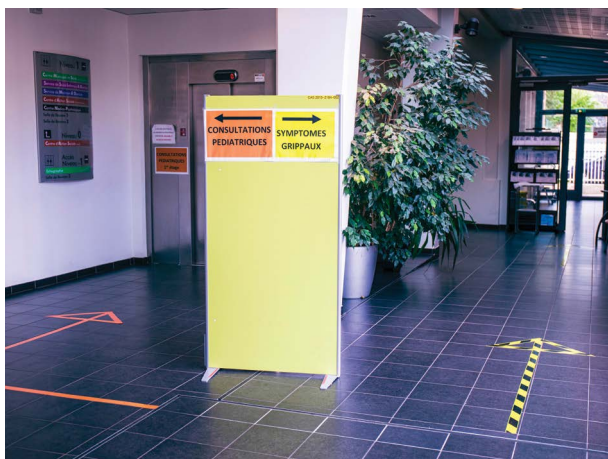
Les tests sérologiques (prise de sang) sont réalisés **sur ordonnance sans rendez-vous** :

- du lundi au vendredi entre 8h00 et 11h30

Prise de rendez-vous au 01 46 12 74 09 ou sur doctolib.fr

Les tests sont réalisés en partenariat avec des laboratoires et ils sont remboursés par l'Assurance Maladie.

Le centre municipal de santé propose également la téléconsultation en médecine générale pour des symptômes grippaux ou en cas de résultats positifs aux tests Covid-19.



Parcours maternité

Afin de vous permettre de vivre sereinement ce moment important de votre vie, la Ville de Montrouge vous propose un accompagnement tout au long de votre grossesse grâce aux multi-compétences du Centre municipal de santé. Cette parfaite transversalité permet au médecin spécialisé en gynécologie ou à la sage-femme de vous orienter vers d'autres spécialistes du CMS, comme le dentiste, le phlébologue, l'homéopathe ou le nutritionniste, en fonction de vos besoins.

Des analyses médicales

Le Centre municipal de santé (CMS) vous permet d'effectuer des examens prénataux prescrits par le gynécologue, des analyses biologiques ainsi que de l'imagerie (avec une orientation vers des hôpitaux ou cliniques extérieures).

Les prélèvements sont effectués au CMS du lundi au vendredi de 8h à 11h30.

Des consultations en gynécologie

Dr Gourjon

Lundi de 9h à 13h et de 14h à 19h

Mardi de 9h à 13h

Jeudi de 8h30 à 13h et de 14h à 18h30

Vendredi de 8h30 à 13h30

Dr Huet

Mercredi 9h30 à 13h30 et de 14h30 à 19h

Vendredi de 9h30 à 13h30 ou 14h à 18h

Des consultations de suivi de grossesse

Mme Fanny Druet, sage-femme

Mardi de 13h à 18h

Mercredi de 9h à 13h et de 14h à 19h

Des ateliers de préparation à l'accouchement ou à la parentalité ou sophrologie

Une première consultation avec la sage-femme est nécessaire pour déterminer les besoins des futures mamans.

Mme Fanny Druet, sage-femme

Vendredi de 14 h à 19h

Des séances d'aquamaternité

Encadrées par une sage-femme, sous la surveillance des maîtres-nageurs sauveteurs, des séances d'aquamaternité se déroulent à l'Aquapol dans l'eau, chauffée pour l'occasion à 32° C, du petit bassin. Toutes les femmes enceintes peuvent suivre ces cours à n'importe quel stade de leur grossesse. Chaque séance comprend des exercices physiques très doux et agréables pour les futures mamans et se termine par un temps de relaxation. Les effets bénéfiques de l'aquamaternité :

- Soulager les douleurs dorsales et ligamentaires du bassin.
- Améliorer des qualités circulatoires au niveau des jambes, du transit intestinal et du sommeil.
- Maintenir la stature, assurer la tonicité musculaire (abdomen, périnée, etc).
- Augmenter l'autonomie respiratoire.

Mme Fanny Druet, sage-femme

Première inscription auprès du CMS

(voir les coordonnées complètes page 49)

Cours : mardi et/ou vendredi de 10h30 à 12h

Tarif : 15,15 € par séance (non remboursé par la Sécurité sociale).

Rééducation périnéale post-partum

Mme Uguen, kinésithérapeute

Mardi de 8h à 13h et de 14h à 18h

Jeudi de 8h à 10h et de 13h à 18h

Mme Hemery, kinésithérapeute

Lundi de 9h à 13h et de 14h à 19h

Mardi de 14h à 19h

Mercredi de 8h à 13h et de 14h à 18h

Jeudi de 8h à 13h

Vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h

Mme Fanny Druet, sage-femme

Mardi de 13h à 18h

Mercredi de 9h à 13h et de 14h à 19h

Consultations post-natales

Dr Gourjon, médecin spécialisé en gynécologie

Lundi de 9h à 13h et de 14h à 19h

Mardi de 9h à 13h

Jeudi de 8h30 à 13h et de 14h à 18h30

Vendredi de 8h30 à 13h30

Mme Fanny Druet, sage-femme

Mardi de 13h à 18h

Mercredi de 9h à 13h et de 14h à 19h

Échographie

Écho-cardiaque

L'écho-cardiaque est l'examen du cœur par imagerie médicale (dépistage des pathologies ou malformations cardiaques...).

Dr Granger

Vendredi de 14h à 16h

Écho-doppler

Il s'agit de l'exploration des vaisseaux sanguins par imagerie médicale. Elle permet notamment le diagnostic des pathologies artérielles ou veineuses, comme les thromboses, les anévrismes, les varices...

Dr Thauvier

Mercredi de 8h30 à 12h30

Écho générale

L'écho générale est l'exploration par imagerie médicale des différents organes, hors cœur et vaisseaux, pour le diagnostic des troubles ou pathologies.

Dr Bidault

Lundi 14h30 à 18h30

Mardi 14h30 à 18h00

Jeudi 14h30 à 18h00





Dentaire

Chirurgie dentaire

La chirurgie dentaire permet le traitement des pathologies de la bouche et des dents (détartrage, traitement des caries, pose de prothèses dentaires...).

Dr Peyle

Lundi de 8h à 13h et de 14h à 18h

Mercredi de 8h à 13h

Jeudi 8h à 13h et 13h30 à 18h

Dr Vielcastel

Lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h à 13h et 14h à 18h30

Dr Castreau-Charara

Mardi de 8h30 à 13h et de 14h à 18h30

Kinésithérapie/ Uro-gynécologie

Kinésithérapie

Cette spécialité paramédicale de rééducation est une thérapie par le mouvement pour la traumatologie (rééducation après un accident ou la pose d'une prothèse...), la neurologie (post-AVC...), la rhumatologie (lombalgie, cervicalgie...) ou les maladies respiratoires (bronchiolite du nourrisson...).

Mme UGUEN

Lundi de 12h à 14h

Jeudi de 10h à 12h

Ostéopathie

Mme UGUEN

Lundi de 12h à 14h

Jeudi de 10h à 12h

(50 € /séance non remboursée, voir votre mutuelle)

Uro-gynécologie

Cette spécialité assure, sur prescription médicale, la rééducation périnéale (post-partum, incontinence urinaire...).

Mme Hemery

Lundi de 9h à 13h et de 14h à 19h

Mardi de 14h à 19h

Mercredi de 8h à 13h et de 14h à 18h

Jeudi de 8h à 13h

Vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h

M. Maleombho

Lundi de 9h à 13h et de 14h à 18h

Mardi de 9h à 14h

Mercredi de 9h à 13h et de 14h à 18h

Jeudi de 13h à 19h

Vendredi de 9h à 13h30 et de 14h30 à 18h

Mme Uguen

Mardi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Jeudi de 8h à 10h et de 13h à 18h

Service infirmier pour tous au CMS et à domicile

Dans le cadre d'un accord avec la CPAM, et grâce à un partenariat avec les hôpitaux de proximité et les médecins traitants, le service infirmier du Centre municipal de santé assure pour ses patients le suivi et la coordination des soins.

Soins infirmiers au CMS sur prescription médicale (sans rendez-vous)

Il peut s'agir d'injections, de pansements, de vaccinations, de perfusions...

Du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8h à 19h sans interruption

Soins infirmiers à domicile sur prescription médicale (sur rendez-vous)

Il peut s'agir d'injections, de pansements, de perfusions, observance de traitement, suivi de patients diabétiques (insuline...). 7 jours sur 7 de 8h à 19h

Rendez-vous directement à l'accueil du CMS ou prenez RDV par téléphone au 01 46 12 74 09

Retrouvez les coordonnées complètes page 49



Prélèvements au CMS et à domicile



Prélèvements sur prescription médicale au CMS (sans rendez-vous)

Il s'agit du prélèvement d'échantillons de sang, d'urine... pour analyse (suivi médical, dépistage, examens approfondis souhaités par le médecin).

Du lundi au vendredi de 8h à 11h30

Prélèvements sur prescription médicale à domicile (sur rendez-vous)

Il s'agit du prélèvement d'échantillons de sang, d'urine..., pour analyse (suivi médical, dépistage, examens approfondis souhaités par le médecin...).

Du lundi au vendredi de 8h à 10h45

Rendez-vous directement à l'accueil du CMS ou prenez RDV par téléphone au 01 46 12 74 09

À SAVOIR

Sous quels délais mes résultats d'analyse sont-ils disponibles ?

Les résultats d'examens sanguins sont généralement mis à disposition le soir même. Mais pour certaines analyses plus complexes, nécessitant par exemple une culture, il faut compter de 3 à 5 jours comme pour tous les laboratoires. Un délai de 10 jours est à prévoir pour les frottis.

Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF)

Problèmes de couple, relations familiales difficiles, conflit, violences ou encore questions sur les moyens de contraception : la conseillère et la psychologue du CPEF sont là pour écouter, informer et conseiller les personnes qui le souhaitent dans le cadre d'entretiens confidentiels et sans conditions d'âge (gratuits pour les mineurs).

Un suivi gynécologique, un dépistage/traitement des infections sexuellement transmissibles (IST) ou encore la prescription d'une contraception d'urgence peuvent également être effectués, en relation avec les médecins et infirmières du Centre municipal de santé grâce à son partenariat avec l'Hôpital Béclère.

Mme Ballet, conseillère conjugale

Lundi 15h à 19h

Mardi et mercredi 8h30 à 12h30

Jeudi 8h30 à 12h30 et 15h à 19h

Mme Meulnotte, psychologue

Mercredi de 14h à 18h

Vendredi de 8h30 à 12h30

Dr Gourjon, médecin spécialisé en gynécologie

Lundi de 9h à 13h et de 14h à 19h

Mardi de 9h à 13h

Jeudi de 8h30 à 13h et de 14h à 18h30

Vendredi de 8h30 à 13h30

EN CAS D'URGENCE

Rendez-vous directement au Centre municipal de santé du lundi au vendredi de 8h à 19h ou téléphonez au 01 46 12 74 09

Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Le Service de soins infirmiers à domicile s'adresse aux Montrougiens de plus de 60 ans.

Des soins infirmiers, soins relationnels et soutien psychologique

Tous les jours de 8h à 20h, le SSIAD assure des soins à domicile : soins infirmiers, soins d'hygiène, soins de confort, soins relationnels et soutien psychologique. Au-delà de ces prestations de soins, les équipes du SSIAD accompagnent le patient de manière globale dans son parcours de soins (surveillance médicale générale, éducation aux soins, prévention de la dépendance) et ce, en lien avec les services médicosociaux. Il est également particulièrement attentif à son environnement social et familial.

Une équipe pluridisciplinaire travaillant en collaboration avec les services médico-sociaux

Le SSIAD est composé d'un **médecin gériatre coordinateur, d'une ergothérapeute, d'une infirmière coordinatrice, d'une géronto-psychologue, d'infirmières et d'aides-soignantes.**

L'équipe du SSIAD travaille en étroite collaboration avec les autres intervenants du secteur : médecin traitant, services hospitaliers, services d'aide à la personne... Elle participe au réseau gérontologique local à travers l'Instance de concertation des personnes âgées.

Dans le cadre de cet accompagnement santé, le SSIAD est également attentif à l'aménagement du domicile de la personne et met tout en œuvre pour adapter les visites à ses besoins et habitudes.

Pour aller plus loin, le SSIAD propose un soutien médical aux aidants familiaux des patients ayant une démence.

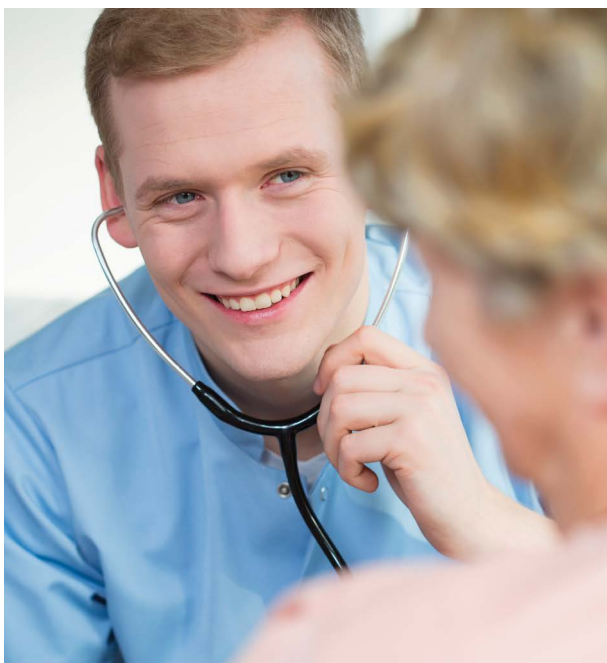
L'inscription, le coût

L'admission au SSIAD se fait **sur demande** de la personne bénéficiaire elle-même et/ou d'un tiers (famille, assistance sociale, médecin...) et **sur prescription médicale** :

- Par téléphone au 01 41 17 04 98 (répondeur) pour enregistrer votre demande.
- Sur place au Pôle santé et solidarité Accueil administratif : du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30.

Une fois inscrit au SSIAD, l'infirmière coordinatrice et l'ergothérapeute évaluent les besoins du bénéficiaire lors de la première visite à son domicile et déterminent le plan de soins adapté. Le SSIAD planifie ensuite l'intervention médicale et paramédicale de l'équipe chez le patient.

Les soins délivrés par le SSIAD sont intégralement pris en charge par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie.



Service de maintien à domicile (SMAD)

Le SMAD est destiné aux **Montrougiens retraités de plus de 60 ans** qui ont besoin d'assistance chez eux au quotidien.

Une aide dans les actes du quotidien

Le SMAD accompagne les personnes âgées 7 jours sur 7 de 8h30 à 19h pour les actes de la vie courante. Les auxiliaires de vie de la Ville de Montrouge, qualifiés et formés tout au long de leur carrière, apportent une aide régulière dans les actes quotidiens en maintenant l'autonomie des personnes :

- Aide pour les gestes de la vie courante : toilette, habillage, lever, coucher.
- Aide à l'entretien du logement, du linge et déplacements à la laverie.
- Accompagnement pour les repas : courses, préparation des menus choisis, stimulation pour l'alimentation.
- Surveillance de la prise de traitements sur prescription médicale.
- Stimulation cognitive avec exercices de mémoire, jeux de mots, lecture... après évaluation de la psychologue au SMAD.
- Maintien de la vie sociale avec compagnie : promenades, sorties...
- Aide aux démarches administratives.

Le SMAD propose des prestations de confort, dans les limites d'un maintien à domicile. Cette aide est adaptée et réévaluée tout au long de l'accompagnement.

L'inscription, le coût

Le SMAD vous reçoit au Pôle santé et solidarité du lundi au vendredi de 9h à 16h. Prenez RDV par téléphone au 01 46 12 75 30.

Une fois inscrit au SMAD, une première visite est organisée au domicile du futur bénéficiaire. Cette visite permet d'évaluer le nombre d'heures et le type de prestations à prévoir.

Au 1^{er} janvier 2019, le tarif horaire est le suivant :

- 20,80 € par heure du lundi au samedi,
- 23,70 € par heure les dimanches et jours fériés (tarifs révisés au 1^{er} janvier de l'année en cours).

Le SMAD est conventionné avec la plupart des caisses, ce qui permet selon le cas, de bénéficier d'une aide financière (caisse de retraite, mutuelle, Conseil départemental des Hauts-de-Seine, aide sociale comme l'APA) et propose, dans ce cadre, le tiers payant.

À noter : 50 % des frais engagés sont déductibles des impôts selon la réglementation en vigueur.



Deux services pour favoriser le maintien à domicile

• La livraison des repas à domicile

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) propose une livraison quotidienne de repas équilibrés et variés à domicile, 7 jours sur 7, midi et soir, pour quelques jours ou pour de plus longues périodes (sans engagement). Ce portage des repas à domicile s'adresse à toutes les personnes dépendantes sans condition d'âge, dans le cadre d'une prescription médicale ou d'un maintien à domicile. Renseignements auprès du CCAS au 01 46 12 74 10



• La téléassistance

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) propose un service de téléassistance à toute personne dépendante ou en perte d'autonomie sans condition d'âge. Ce service se présente sous la forme d'un médaillon porté au cou ou au poignet du bénéficiaire. Sur simple pression du bouton, la téléassistance permet d'établir une communication avec le centre d'appels médicalisé opérationnel 24h/24 et 7j/7. Elle peut être déclenchée en cas d'urgence médicale, pour des conseils médicaux ou dans le cadre d'un simple appel de convivialité. Le service de téléassistance propose également de nouvelles options comme la détection de chute, l'absence de mouvement, la présence de fumée. Si la personne qui dispose du médaillon n'est pas en mesure de l'activer, un appel automatique de la centrale d'écoute est alors programmé.

Renseignements auprès du CCAS au 01 46 12 74 10

Retrouvez les coordonnées complètes en page 50

INFORMATIONS PRATIQUES

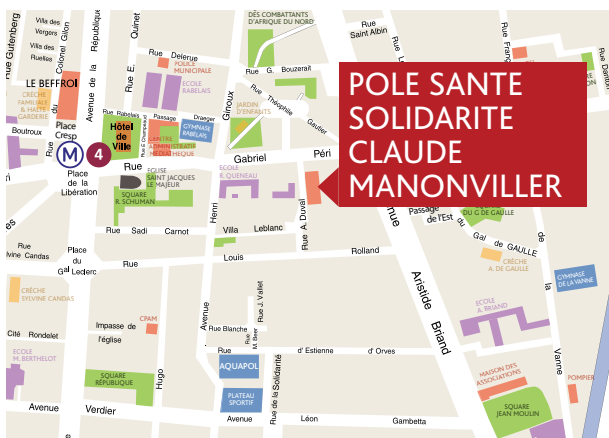




Pôle Santé Solidarité Claude MANONVILLER



Situer le Pôle santé solidarité



Vos contacts

> Vos référents pour vos soins

Centre municipal de santé (CMS)

5, rue Amaury Duval

Du lundi au vendredi de 8h à 19h

01 46 12 74 09 - 92120.fr

Prenez rendez-vous également sur Doctolib

Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF)

5, rue Amaury Duval

Du lundi au vendredi de 8h à 19h

01 46 12 74 09 - 92120.fr

Service de maintien à domicile (SMAD)

5, rue Amaury Duval

Du lundi au vendredi de 9h à 16h

01 46 12 75 30 - 92120.fr

maintien_domicile@ville-montrouge.fr

Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

5, rue Amaury Duval

Du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30

01 41 17 04 98 (répondeur) - 92120.fr

> Les autres services au Pôle santé solidarité

Centre communal d'action sociale (CCAS)

5, rue Amaury Duval

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15

Fermé le 3^e et 4^e jeudi après-midi du mois

01 46 12 74 10 - 92120.fr

Centre médico-psychologique (CMP)

7, rue Amaury Duval

Mardi, mercredi, jeudi de 9h à 20h

Lundi et vendredi de 9h à 17h

01 42 11 75 58 - gh-paulguiraud.fr

Pôle Social Départemental

Accueil à Chatillon

Pas de permanences actuellement au CCAS.

Il propose parfois des permanences au PSS.

39 rue Louveau - Bâtiment Orion 1^{er} étage

92320 Châtillon

T6 Vauban - Bus 388 - 195 - 294 République Deforges

Du lundi au vendredi : 9h-12h30/13h30-17h30

Sur rendez-vous uniquement - 01 55 48 03 30

edas-mcm@hauts-de-seine.fr

Numéros utiles

Urgences médicales **15 (SAMU) ou 112**

Centre antipoison **01 40 05 48 48**

Garde médicale **01 46 03 77 44**

Pharmacie de garde monpharmacien-idf.fr

Urgences dentaires **01 47 78 78 34**

(dimanches et jours fériés)

Nos partenaires



Conception et rédaction : Ville de Montrouge/Pôle communication et publications

Maquette et mise en page : Valérie Genest

Photographies : Ville de Montrouge - Johnny Yim -Thinkstock.

Photo Étienne Lengereau : © Virginie de Galzain

Impression : Imprimerie Grenier - Tirage : 2 000 ex. Août 2020

Les informations contenues dans cet imprimé sont non contractuelles.



“ Accueillir, écouter, prévenir et soigner tous les Montrougiens sont les principales missions du Centre municipal de santé, qui regroupe plus de trente spécialités médicales et paramédicales. Venez nous rencontrer en vous rendant au Pôle santé solidarité. ”

**PÔLE SANTÉ SOLIDARITÉ
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

5-7, rue Amaury Duval
92120 Montrouge
Point-info : 01 46 12 74 09

Suivez-nous sur 92120.fr



[Aimez Ville de Montrouge](https://www.facebook.com/Aimez-Ville-de-Montrouge)



[Suivez @Montrouge92](https://twitter.com/Montrouge92)

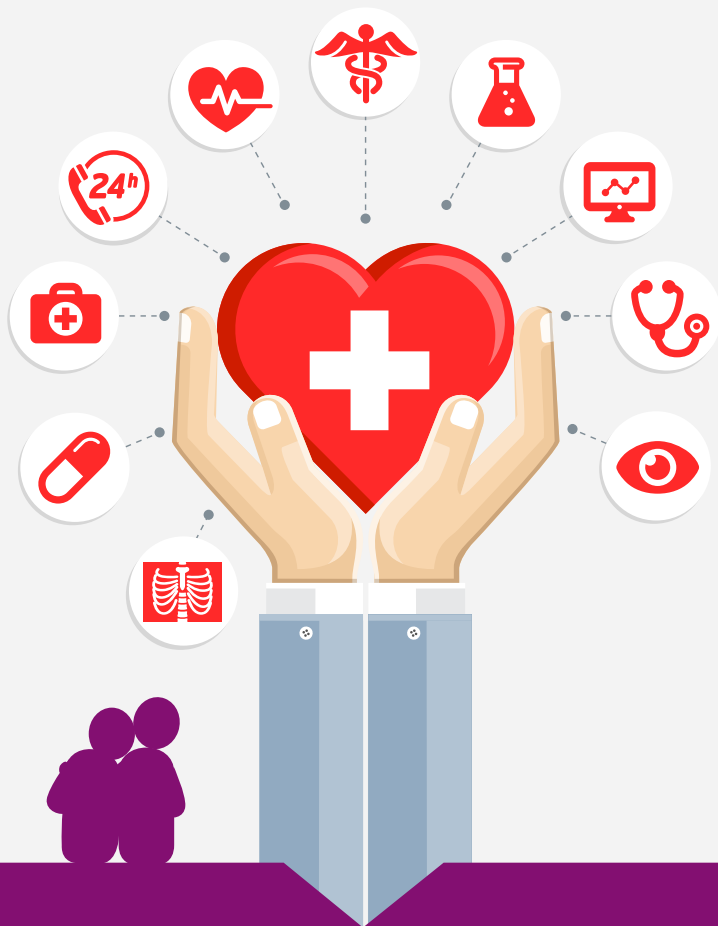


[@Aimez Ville de Montrouge](https://www.instagram.com/Aimez-Ville-de-Montrouge)



[Ville de Montrouge](https://www.youtube.com/Ville-de-Montrouge)

Soigner
Prévenir



— SANTÉ —



Aider Écouter
Conseiller
Accompagner



Pôle
SANTÉ

— **SOLIDARITÉ** —

CLAUDE MANONVILLER

